

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 03 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 03 juillet 2024 à 21h, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 28 juin 2024

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 juin 2024

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

M Rolland Alain donne pouvoir à Didier Guyot

Secrétaire de séance : Anik Blanc

D2024_029 – Modification temps de travail et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Vu la mutation des 2 ATSEM au mois d'août et le recrutement d'une ASTEM à temps plein à partir du 26 août

Il convient au conseil municipal de créer les nouveaux postes et de supprimer les anciens.

A compter du 26 août 2024 :

- Création d'un poste d'Atsem à temps complet (35h)
- Suppression d'un poste d'Atsem de 29h 56 min
- Suppression d'un poste d'Atsem de 31h22min

Mise à jour du tableau des effectifs

Grades	Quotité de travail	
Service administratif		
1 attaché territorial	35 heures	Pourvu
1 adjoint administratif principal 1 ^e classe	35 heures	Pourvu
Service technique		
1 adjoint technique principal 2 ^e classe	35 heures	Pourvu
1 Adjoint Technique	35 heures	Pourvu
Service scolaire		
1 ATSEM	35 heures	
Restauration scolaire, garderie périscolaire et entretien bâtiments scolaires		
1 adjoint technique principal 2 ^e classe	31 h 35mn/35 ^{ème}	Pourvu
1 adjoint technique	21 h 26mn/35 ^{ème}	Pourvu
Entretien bâtiments scolaires		
1 adjoint technique	20h12 min /35 ^{ème}	Pourvu
Entretien bâtiments communaux, régie Salle des fêtes et surveillance pause méridienne école		
1 adjoint technique principal 1 ^{ème} classe	35 heures	Pourvu

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré a l'unanimité

Approuve la suppression des postes à partir du 26 aout 2024

Approuve la création de poste à temps complet à partir du 26 aout 2024

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 069-216900514-20240703-D2024_029-DE